



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 23 NOVEMBRE 2016**

Délibération N° 16/ **027**

**PROVISIONS SUR EXERCICE 2017**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le budget 2017 approuvé par délibération n°            du conseil d'administration du 23 novembre 2016,

Vu les expropriations en cours, dont notamment l'opération Cantebonne à Villerupt,

Vu la liste des contentieux en cours ou à venir,

Vu l'évolution de la dette des entreprises locataires de bâtiments de l'EPFL,

Vu le rapport définitif de l'audit comptable et financier n°10-06-23 (CGEFI) et 2010-54-17 (DGFIP) du 20 mai 2011 préconisant notamment de procéder à des opérations de dépréciations des stocks pour des biens dont la valeur marchande est faible,

Sur proposition du Président,

-décide d'abonder d'un montant de

- 4 057 417,55€ le compte 1511 « provisions pour litiges » par l'émission d'un mandat au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »
- 4 581,60€ le compte 4911 « provisions pour dépréciations des comptes clients » par l'émission d'un mandat au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants »
- 117 320,00€ le compte 3912 « provisions pour dépréciations des terrains » par l'émission d'un mandat au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

VU ET APPROUVE  
LE 30 NOV. 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

**PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR**